

ASSISES EUROPENNES DE LA FRANCHISE

La clarification



Côté Pouvoirs publics, c'est Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat auprès de Michel Crépeau, qui est monté au créneau, le premier jour des Assises, annonçant des mesures concrètes en faveur de la franchise (2). Le jeune ministre semble très bien connaître son dossier, dossier sur lequel on a beaucoup planché rue de Lille.

L'échiquier de la franchise ne serait pas complet si on laissait sous le boisseau une pièce dont on mesure encore mal l'importance dans ce jeu stratégique. Un pion bien avancé ne peut-il pas bloquer une pièce maîtresse ? Quel est le rôle de l'UEF et de son président, Olivier Gast ? A la fois indépendant et dépendant (membre de la FFF), Olivier Gast a choisi de se déplacer en diagonale. A la demande d'un groupe de députés, le président de l'UEF serait en train de préparer une proposition de loi sur la franchise. Partisan d'une loi souple et préventive, Olivier Gast aurait-il trouvé au Palais Bourbon des oreilles attentives ? Attendre et voir ; si pour quelques "jeunes loups" l'occasion de se débusquer est bonne, il est à douter que leur démarche en communication donne lieu au moindre hurlement à l'Assemblée nationale.

Les Assises européennes ont été riches d'enseignements. Elles ont permis de préciser les positions et de définir les rôles des différents intervenants de la franchise. Pourtant, la clarification a ses limites : sur l'échiquier du franchisage, les positions évoluent et les pièces bougent.

Les Assises européennes de la franchise, organisées par l'Ireff, carrefour d'échanges et de réflexion, ont constitué un observatoire idéal des positionnements sur l'échiquier du franchisage. Elles ont permis, outre la tenue de débats très formateurs, la clarification des rôles des différents partenaires et l'évaluation du pouvoir de chacun d'entre eux.

La normalisation

A tout seigneur tout honneur, commençons par ceux qui ont été à l'origine de la Fédération Française du Franchisage. Le président

Amstutz Mahler est à la fois l'homme de l'ouverture et l'homme de l'intégration, ouverture de la FFF sur d'autres types de franchises que la "franchise de boutique" et intégration de sa fédération dans la structure du Conseil National du Commerce.

Quel a été le rôle de Claude Joly, que d'aucuns qualifient d'éminence grise, dans cette double évolution, moteur ou frein ? Attendu aux Assises de l'Ireff, il s'est fait excuser, mais rien ne permet de tirer des conclusions, d'une absence cependant très remarquée.

Si l'ouverture de la FFF sur les

autres formes de franchise : service, bâtiment, artisanat, industrie, semble être l'expression d'un pragmatisme qui ne s'oppose pas fondamentalement au dogmatisme de cette chapelle que fut la FFF, son intégration au CNC est plus surprenante. C'est l'année dernière que s'est manifesté le premier signe de cette nouvelle démarche, lorsque Benjamin Amstutz Mahler a proposé la création du premier. Salon du commerce associé. En demandant le parrainage du patron des commerçants : Jacques Dermagne, le président de la FFF est entré dans un processus de normalisation du mouvement franchise, d'intégration de la FFF à une structure qui compte cent vingt fédérations.

Jusqu'ici, les dirigeants de la FFF avaient voulu démarquer la franchise des autres familles du commerce associé et des organisations du commerce en général, déployant des trésors d'imagina-



Benjamin Amstutz-Mahler et Jean-Paul Clément : l'esprit d'ouverture. Jean-Marie Bockel : le soutien des Pouvoirs publics. Marc Goguet : réaction au changement.

tion pour préserver leur identité.

On s'aperçoit aujourd'hui que cette attitude était justifiée par la spécificité de la franchise, sa signification. Le franchisage est une technique de commercialisation et non un secteur d'activité, bien que l'association franchise boutique ait desservi l'entendement du phénomène. D'où les difficultés qui se sont présentées lors de la candidature de la FFF au Conseil National du Commerce, cette fédération débordant largement du cadre stricto-sensu du commerce. Inévitablement, la FFF allait marcher sur les plates-bandes de certaines fédérations représentatives de secteurs ou de branches, et Jacques Dermagne a dû mettre tout son poids dans la balance pour que la FFF entre au CNC.

Résultat, si Benjamin Amstutz Mahler a trouvé, en la personne de Jacques Dermagne, un parrain puissant pour la FFF, la fédération qu'il dirige a perdu en liberté de manœuvre et est rentrée dans le rang. Evaluant les mérites de chacun, distribuant des bons points aux franchiseurs et des malus aux banquiers, montrant le chemin dans un souci fédérateur, Jacques Dermagne est apparu comme le patron aux Assises européennes et les dirigeants de la FFF comme des apprentis doués de l'expansion du commerce.

L'esprit d'ouverture

Les mutations de la FFF n'ont pas pu s'effectuer sans débat interne. Laissons le temps travailler à la cristallisation de courants encore souterrains. Jean-Paul Clément, président de l'Ireff et conseil de la FFF, s'inscrit, aux côtés du président Amstutz Mah-

ler, dans la modernité de la franchise : l'esprit d'ouverture. Marc Goguet, président-fondateur de la FFF, fort de la légitimité que lui confère son rôle historique, s'inquiète de "l'emballlement" du véhicule FFF, une petite cylindrée bien que la franchise enregistre des performances, sur le marché intérieur et à l'exportation, dignes d'une formule I. Mais en limitant la franchise à la distribution, Marc Goguet sous-dimensionne l'animal franchise.

Tel n'est pas le cas d'Alain Duros, président de la Commission "Services aux adhérents", au sein de la FFF. Dans le dernier "Franchise actualités", le P-dg d'Hestia prend la plume pour lancer un appel aux nouveaux franchiseurs : «Aujourd'hui, nous devons, pour grandir, utiliser une démarche mieux adaptée à notre époque de communication. Il faut très largement faire connaître et reconnaître notre identité par tous les nouveaux franchiseurs.» Donner à la franchise une structure digne de sa réussite, Alain Duros prend le problème par le bon bout.

La discrétion du Cidef

Les Assises ont été également l'occasion d'observer l'attitude de l'invité de la dernière heure, le Cidef (1). Encore à la recherche d'un positionnement et d'une identité, les responsables de cette fédération qui regroupe des associations de franchisés sont restés en marge d'un débat auquel ils ne semblaient pas avoir souscrit. Il ne faut pas croire pour autant que l'organisation de René Bétous se contentera d'un strapontin aux tables rondes de la franchise.

Cette jeune fédération se veut rassurante et constructive, ce qui

peut expliquer la discrétion de ses responsables lors de leur première grande sortie. Peut-être pas suffisamment rassurante pour certains franchiseurs qui ont peur que le Cidef, avec son inquiétante "Adfi" (Association de défense des franchisés isolés) ne leur plante un couteau dans le dos. Membre du Conseil National du Commerce, reconnu par les Pouvoirs publics et "admis" par la FFF, le Cidef est plus à la recherche d'un public que d'une crédibilité. Pour les Pouvoirs publics, le Cidef est arrivé juste au bon moment pour participer aux travaux de la commission Olivier. Avec, d'un côté la FFF, et de l'autre le Cidef, le ministère du Commerce parvenait à une sorte de parité que l'on pensait introuvable.

Jacques Dermagne : le juge de paix ?

Pour Jacques Dermagne, le Cidef représente un potentiel de plus de trente mille franchisés, une force certes virtuelle, mais qu'il ne peut négliger. Pourtant, le calcul est hasardeux, il serait angélique de croire que le Cidef va faire carton plein. Il est plus sérieux d'envisager un Cidef à la peinture française, apportant des améliorations aux franchisés dont la plupart ne seront pas ses adhérents. Le syndicalisme ne fait pas recette dans notre pays, René Bétous le sait bien, lui qui nous a joint pour nous préciser que le Cidef n'était pas un syndicat de franchisés mais une fédération des associations de franchisés.

Si les rapports FFF-Cidef exigeaient un arbitrage, Jacques Dermagne ne serait-il pas le mieux placé pour tenir le rôle du juge de paix entre ces deux fédéra-

tions membres du CNC ? En attendant cette éventualité, Jacques Dermagne a parfaitement manœuvré pour obtenir de Patrick Lecêtre et de Benjamin Amstutz Mahler l'exécution de leur engagement de créer ce "grand Sicob" du commerce qu'il avait appelé de ses vœux. Du Salon de la franchise, manifestation à succès, à la Semaine internationale du commerce, c'est un fameux transfert de savoir-faire qu'a obtenu le président du CNC en faveur du monde du commerce.

L'émergence d'associations de franchiseurs

De la même façon que la FFF a fécondé l'ensemble du commerce, la Fédération du boulevard des Italiens ne va-t-elle pas, à son tour, être fécondée par des franchiseurs dont l'activité n'est pas purement commerciale : industrie, distribution industrielle, BTP ? Certes, la FFF peut revendiquer quelques gros franchiseurs comme La Lainière de Roubaix, Rodier ou le groupe Accor, mais la plupart de ses adhérents n'ont pas le poids de ces trois géants. L'entrée à la FFF des grandes franchises industrielles et de

tives de constitution d'associations de franchiseurs en dehors de sa propre structure. Ces velléités s'affirment, en particulier, dans le secteur bâtiment où l'on dénombre quatre-vingts franchises.

Ces organisations se développent autour de deux notions : la régionalisation et la nature de l'activité. Dans le Sud-Ouest, l'association Franchiseurs Aquitaine vient d'être constituée avec le soutien de la CCI de Bordeaux. Cette association regroupe vingt-deux franchiseurs dans le domaine commerce services. Parmi ses adhérents, on trouve des membres de la FFF et des non-membres. L'adhésion de la franchise Simone Mahler, dont le département international est installé à Bordeaux, laisse supposer que le président de la FFF n'est pas hostile à ce type d'organisation des franchiseurs. Mais qu'en serait-il si ces associations locales venaient à se multiplier sous l'impulsion des CCI ?

Côté Pouvoirs publics, c'est Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat auprès de Michel Crépeau, qui est monté au créneau, le premier jour des Assises, annonçant des mesures concrètes en faveur de la franchise (2). Le jeune ministre semble très bien connaître son dossier, dossier sur lequel on a beaucoup planché rue de Lille.

L'échiquier de la franchise ne serait pas complet si on laissait sous le boisseau une pièce dont on mesure encore mal l'importance dans ce jeu stratégique. Un pion bien avancé ne peut-il pas bloquer une pièce maîtresse ? Quel est le rôle de l'UEF et de son président, Olivier Gast ? A la fois indépendant et dépendant (membre de la FFF), Olivier Gast a choisi de se déplacer en diagonale. A la demande d'un groupe de députés, le président de l'UEF serait en train de préparer une proposition de loi sur la franchise. Partisan d'une loi souple et préventive, Olivier Gast aurait-il trouvé au Palais Bourbon des oreilles attentives ? Attendre et voir ; si pour quelques "jeunes loups" l'occasion de se débusquer est bonne, il est à douter que leur démarche en communication donne lieu au moindre hurlement à l'Assemblée nationale.

Patrick FAURE ●

(1) Voir entretien avec René Bétous en page 42 de ce numéro.

(2) «Franchise Magazine» numéro 29, 15 novembre/15 décembre 1984.

Un état de la franchise dans les Alpes-Maritimes

Dans sa publication : "la lettre de la CCI", la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice et des Alpes-Maritimes propose à ses ressortissants un dossier sur la franchise qui comprend un état de la franchise dans sa circonscription. Pour la CCI, les "franchiseurs précurseurs" sont : Chacok Diffusion, Philippe Salvat, La Porcelaine blanche, Paparazzi. Sont cités parmi les nouveaux franchiseurs : Multisalons, Busi Rent, Temps X, Bleu de France, Le Glacier moderne, Claude Bonucci, E3, Marotte Actualité, France Vidéotex. La CCI de Nice dénombre 437 franchisés, soit 25 % de plus, dans le département des Alpes-Maritimes.

Une association de franchiseurs en Aquitaine

Parrainé par Jean-Louis Badées, le Monsieur franchise de Bordeaux, une association de franchiseurs vient de s'installer dans la CCI de cette ville. Son but : regrouper des franchiseurs du Sud-Ouest pour réaliser des actions groupées : publicité, banque de données, exportations... Présidée par Laurent Dulaurier, de la bijouterie du Médoc, "Franchiseurs Aquitaine" regroupe une vingtaine de membres, tous respectueux d'une certaine déontologie de la profession. «Nous fonctionnerons en corrélation avec les organisations déjà existantes», précise Laurent Dulaurier, «mais en aucun cas nous ne voulons être considérés comme une sous-FFF.» Franchiseurs Aquitaine est une association régionale dont certains de ses membres sont inscrits à la FFF, d'autres pas.

Lors des conseils d'administration de l'association, la franchise Simone Mahler, dont le siège international est à Bordeaux, côtoie des franchises comme Marilène ou l'Ecole Buissonnière. Une des prochaines actions à l'étude : un stand groupé lors du IV^{ème} Salon international de la franchise.



Jacques Dermagne : le fédérateur. Alain Duros : l'appel aux franchiseurs.

production irait dans le sens de l'ouverture, mais elle poserait un délicat problème d'hommes et de structure à cette organisation socioprofessionnelle au statut d'association. Mais ne vaut-il pas mieux l'intégration que l'édification de fédérations concurrentes, même s'il faut assumer le risque de schismes ?

Malgré son esprit d'ouverture, la FFF n'a pu empêcher des tenta-